



www.lavenir.net

Date: 18-11-2021

Periodicity: Continuous

Journalist: -

[https://www.lavenir.net/cnt/dmf20211118\\_01637116/reglementation-de-la-chasse-wallonne-il-faut-integrer-les-non-chasseurs-au-debat](https://www.lavenir.net/cnt/dmf20211118_01637116/reglementation-de-la-chasse-wallonne-il-faut-integrer-les-non-chasseurs-au-debat)

## Réglementation de la chasse wallonne: "Il faut intégrer les non-chasseurs au débat"



Unsplash

**Le collectif Stop Dérives Chasse, qui regroupe 76 associations naturalistes dont la Ligue royale pour la protection des oiseaux et Natagora, interpelle le ministre Willy Borsus pour ouvrir le débat sur la réglementation de la chasse en Wallonie.**

La pratique de la chasse en Wallonie, de moins en moins bien perçue par le grand public, permet normalement de réguler les populations de gibiers. Une pratique nécessaire qui présente certaines limites selon le collectif "Stop Dérives Chasse". "Les autorités compétentes ne peuvent plus ignorer les questions de biodiversité et de bien être animal qui prennent de plus en plus de place au sein du débat sociétal", explique la porte-parole du collectif.

Pourtant, les chasseurs n'ont pas tué suffisamment de sangliers cette année , notamment à cause de la crise sanitaire. Outre les risques sanitaires liés à la peste porcine africaine, la chasse permet de prévenir les dégâts agricoles, aux propriétés privées ou à la biodiversité et d'éviter les accidents de la route. La taille des populations a presque quadruplé depuis trente ans et le rôle de régulation des chasseurs apparaît de plus en plus nécessaire.

Un régulateur multiplicateur?



En réponse au bilan de l'année 2020-2021, Willy Borsus annonçait au mois d'octobre un plan de chasse ambitieux pour cette nouvelle saison. "Pour cette saison 2021-2022, l'objectif a été fortement augmenté et est fixé à 20.029 sangliers prélevés (soit une progression de 33% par rapport à 2020)". Mais plutôt que de s'intéresser aux conséquences, la plateforme Stop Dérives Chasses interroge les causes de cette augmentation de spécimens.

"Actuellement, les populations de notre faune sauvage sont artificiellement gonflées au bénéfice de la chasse. Des milliers de tonnes de céréales sont utilisées chaque année dans les grandes chasses pour y maintenir des densités jusqu'à 10 fois supérieures à une situation normale." Pour le collectif, ces surpopulations contribuent à l'effondrement de la biodiversité, notamment en freinant le renouvellement des forêts et en réduisant les populations de certaines proies.

Du côté du Royal Saint-Hubert Club, la plus importante association de promotion de la chasse et de défense des chasseurs, on se défend d'être la cause de ces augmentations. Pour Benoît Petit, le président de l'ASBL, l'explication vient du dérèglement climatique. "L'augmentation des populations de sangliers est un phénomène global, observé dans toutes les régions du monde. Le réchauffement climatique augmente les chances de survie des jeunes et pousse les laies à se reproduire plus tôt, multipliant chaque année les densités de chasse." Si l'utilisation de céréales apparaît comme un enjeu du phénomène, il ne peut pas en être la cause non plus. "Aujourd'hui, la multiplication des sangliers s'observe surtout au nord du Sillon Sambre-et-Meuse, là où les chasseurs ne peuvent pas nourrir le gibier."

L'accessibilité de nos campagnes et forêts

Outre la conservation de la biodiversité et le bien-être animal, le collectif dénonce des abus dans l'utilisation des espaces forestiers. "Des massifs entiers sont fermés à la vente de bois et à la promenade parce que l'on chasse", explique la porte-parole de la plateforme.

"Il y a donc 0,3% de la population wallonne qui prive les 99,7 autres% de promenade dans les bois. Certains chasseurs restreignent ou dissuadent l'accès aux massifs forestiers toute l'année pour assurer la quiétude de 'leur gibier' et pratiquent un affichage illégal des zones de quiétude ou ferment l'accès à des chemins et sentiers", dénonce le collectif dans son livre blanc Stop aux dérives de la chasse.

Un débat hétérogène

Actuellement, les arrêtés du Gouvernement Wallon qui régulent les quotas de chasse sont soumis sur base des chiffres renseignés par le DNF (Département Nature et Forêt). Mais les organismes décisionnaires, pourtant fortement régulés, comptent trop peu de non-chasseur selon le collectif naturaliste.

La section chasse du pôle ruralité, composé en majorité de chasseurs, est actuellement la seule section à donner des avis sur les projets d'arrêtés du Gouvernement Wallon. "Il faut ouvrir le débat aux naturalistes, aux scientifiques, aux citoyens. La réglementation de la chasse ne peut plus rester l'apanage des chasseurs", clôture la porte-parole du collectif.